# RÈGLEMENT TRAIL DU CAP SICIÉ

# I. L'ORGANISATEUR

Le trail du Cap Sicié est organisé par l'Athlétisme Six-Fours

#### II. DATE ET LIEU

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 Corniche des îles à Six-Fours, Le Brusc.

# III. LES PARCOURS

Deux parcours sont proposés aux coureurs :

- a. 16 Km, dénivelé + 600 m (départ 9h45)
- b. 26 Km, dénivelé + 1 100 m (départ 8h45)

# IV. LES CATÉGORIES

- a. 16 Km: Masters, Seniors, Espoirs, Juniors
- b. 26 Km: Masters, Seniors, Espoirs

# V. LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

- a. Les coureurs licenciés doivent être titulaires d'une licence FFA, FSGT ou FFTri mentionnant la date du certificat médical
- Les coureurs non licenciés doivent fournir la photocopie du certificat médical avec la mention « Pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an

# VI. COUREURS HORS UNION EUROPÉENNE

Obligation de fournir une photocopie de la « Carte d'Identité » ou du « Titre de séjour »

# VII. MATÉRIELS

- a. Chaussures de trail Les bâtons sont interdits
- b. Ceinture porte-bidon ou poche à eau
- c. Ravitaillement personnel (parcours en semi autosuffisance)

#### VIII. SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par les secouristes et les médecins ainsi que des contrôleurs positionnés sur les parcours

# IX. REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards sera effectuée :

- a. Le samedi 30 septembre de 10 h 00 à 18 h 00 au Décathlon d'Ollioules
- b. Le jour de l'épreuve, au départ des courses (Six-Fours, Le Brusc, Le Gaou)
  - i. De 07 h 30 à 08 h 30 pour le 26 Km (pour un départ à 08 h 45)
  - ii. De 08 h 30 à 09 h 30 pour le 16 Km (pour un départ à 09 h 45)

#### X. RAVITAILLEMENT

- a. Deux ravitaillements sur le 16 Km et le 26 Km + ravitaillement arrivée
- b. Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements, les coureurs devront utiliser les gobelets fournis par l'organisateur ou un gobelet personnel

#### XI. CONTRÔLE ET ABANDON

- a. En cas d'abandon le dossard sera retiré et le coureur sera tenu d'attendre le serre-fil ou un contrôleur pour regagner l'arrivée
- b. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter les parcours balisés
- c. En cas de non passage à un point de contrôle le coureur sera disqualifié

# XII. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a. Les parcours des trails se situent dans des zones sauvages et préservées
- b. Les coureurs surpris en train de jeter des emballages, des tubes de gel seront immédiatement disqualifiés

# XIII. RÉCOMPENSES

- a. Les 5 premiers (Hommes et Femmes) de chaque parcours
- b. Le 1<sup>er</sup> (Homme et Femme), de chaque catégorie, de chaque parcours, PAS DE CUMUL

#### XIV. MONTANTS DES INSCRIPTIONS

- a. 16 km ⇒ 16 € ⇒ jusqu'au 30/09/2017
- b. 26 Km ⇒ 21 € ⇒ jusqu'au 30/09/2017
- c. Inscriptions possibles le jour de la course, sous réserve de dossards disponibles avec une majoration de  $4\,\varepsilon$  :

(16 km ⇒ 20 € - 26 Km ⇒ 25 €)

1 euro sera reversé par dossard à l'UNICEF

# XV. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

- a. Les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire, les frais seront à leur charge.
  - b. L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la FFA

#### XVI. PORT DU DOSSARD

Les dossards doivent être visibles sur la poitrine (LES ÉPINGLES NE SERONT PAS FOURNIES)

# XVII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires

# XVIII. DROIT À L'IMAGE

Les coureurs autorisent la presse, l'organisateur et leurs partenaires à exploiter sur tous supports les images et vidéos réalisées sur lesquelles ils peuvent être visibles

# XIX. RÈGLEMENTATION FFA

Le Trail du Cap Sicié se déroulera en conformité avec le règlement des courses HS de la FFA. Le présent règlement vise à la protection des participants et à l'environnement

#### XX. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En faisant acte d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter

L'Organisateur